

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE
ET COMMUNE DE BEAULIEU EN ARGONNE**

**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE CARTE COMMUNALE ET DE PROTECTION
PATRIMONIALE ET PAYSAGERE DE BEAULIEU-EN-ARGONNE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu l'arrêté n°AR_202003_009 portant suspension de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Beaulieu-en-Argonne et la Protection Patrimoniale et Paysagère,

Par arrêté communautaire n° AR_202006_011 du 18 juin 2020, la Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a ordonné la reprise de l'enquête publique dans le cadre de l'élaboration de la Carte Communale de BEAULIEU-EN-ARGONNE.

A cet effet, Monsieur Bernard CAREY est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Beaulieu-en-Argonne et la protection patrimoniale et paysagère reprendra du lundi 13 juillet jusqu'au lundi 27 juillet à 12 H.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la salle des fêtes le :

- **Vendredi 17/07 de 16h à 18h**

L'ensemble des mesures barrières devront être respectées : les personnes devront se munir de leur stylo personnel, le commissaire enquêteur accueillera une personne à la fois, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Le port du masque est obligatoire.

En complément de la permanence physique, un entretien téléphonique avec le commissaire enquêteur sera possible. Il devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous initiale auprès de la Communauté de Communes au 03.29.70.61.17.

Le dossier comporte une évaluation des incidences du projet sur l'environnement, un avis rendu par l'autorité environnementale et un mémoire en réponse de la collectivité à cet avis. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de carte communale en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site de la Communauté de Communes http://www.cc-aireargonne.fr/enquete-publique_fr.html. Il pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par courrier en Mairie de BEAULIEU-EN-ARGONNE au nom du commissaire-enquêteur ou à l'adresse enquete-publique-beaulieu@cc-aireargonne.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes www.cc-aireargonne.fr pendant une durée d'un an.

Le projet de Carte Communale et de Protection Patrimoniale et Paysagère de BEAULIEU-EN-ARGONNE, éventuellement modifié à l'issue de l'enquête pour tenir compte de ses résultats, sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire.